

## CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 4 JUIN 2013

Enseignants : Mmes Amoros, Boué, Daniès, Mosbach, Micaud, Bergeron.

DDEN : Mme Muyard.

Mairie : Mme Dornon, Maire, M. Sarrazin, adjoint chargé des Affaires scolaires.

Parents d'élèves: Mmes Gargallo, Oustry, Lassalle, Corbillon.

M. Paquignon, Lombard.

IEN : Mme Birou, excusée.

### RENTREE 2013 :

**Effectifs :** enfants nés en 2010 : 42

2009 : 52

2008 : 42

soit un total de 136 élèves.

Il faut remarquer qu'il y a beaucoup de mouvements dans la population qui ne permettent d'établir des chiffres stables.

### Accueil des deux ans :

Suite à l'entretien entre Mme le maire, Mmes les directrices des écoles maternelles et Mme Birou, Inspectrice de l'Education nationale, l'accueil des enfants de 2 ans sur notre commune est maintenu dans les conditions actuelles. Les enfants du premier trimestre de l'année 2011 seront acceptés en TPS dans la mesure des places disponibles.

Il faut souligner l'importance de cet accueil dans la mesure où il est un des bénéfices dus à notre appartenance au RSS (Réseau de Réussite Scolaire) auquel les familles et les enseignantes sont très attachés.

### Conditions matérielles de la rentrée :

L'agrandissement de l'école (7 classes), décidé l'année dernière par la mairie, occasionnera l'an prochain des travaux importants qui se situeront en prolongement des locaux déjà existants.

Plusieurs points sont soulevés :

La démolition des préfabriqués se fera pendant les vacances d'été ; celui qui est dédié à notre bibliothèque d'école devra être déménagé avant la sortie des classes.

Les enseignants demandent l'aide du personnel technique pour cette exécution : Mme le maire donne son accord.

Les parents s'inquiètent de la sécurisation des entrées et sorties pendant le chantier.

M. Sarrazin assure que cette question a été réfléchi : le portail d'entrée actuel sera condamné (puisque'il y aura le chantier de la nouvelle structure d'accueil péri-scolaire juste à côté) : une autre entrée avec un portail provisoire ainsi qu'une allée seront donc aménagées.

La nuisance sonore sera importante pour toute l'école, mais la classe 6 en particulier (occupée par Mme Bergeron) sera très proche du chantier d'agrandissement : seulement à 4 mètres.

Comment travailler dans ces conditions ? surtout avant que le bâtiment ne soit mis hors d'eau hors d'air ? Quelles solutions sont possibles ?

Sont évoquées soit l'utilisation de la petite salle de jeu soit celle du local APS actuel. Après des échanges entre les membres du CE, les deux solutions apparaissent compliquées : le local APS actuel reste lui aussi très proche des travaux ; la petite salle de jeu demanderait à être aménagée car il n'y a pas de cloison sur un côté, il n'y a pas de dégagement approprié aux sorties et entrées de classe (espace à partager avec les 2 classes mitoyennes, pas de porte-manteaux ...).

De plus, l'on manquerait cruellement de place pour coucher les petits l'après-midi puisque cette salle sert de dortoir.

Les travaux devraient commencer après Toussaint, le permis de construire ayant été déposé au mois d'avril. Le déménagement de la classe 6 est envisagé pendant les vacances d'automne.

## **RYTHMES SCOLAIRES :**

La question de la mise en place de la loi concernant les nouveaux rythmes scolaires est à nouveau évoquée puisqu'elle devra être effective à la rentrée 2014.

Mme Dornon envisage une harmonisation des différentes écoles de la commune.

A la lumière des différents conseils d'école du troisième trimestre, une réunion sera programmée durant la première semaine d'octobre pour définir les axes de réflexion des rencontres parents-mairie-enseignants. M. Paquignon et Mme Gargallo estiment que cette réunion est programmée trop tardivement compte tenu du nombre d'interlocuteurs (parents, mairie, enseignants, associations) et de la nécessité de dialogue et de convergence.

## **MAIRIE : Redéfinition du cadre du Conseil d'école et Budget :**

Suite à de nombreuses difficultés rencontrées par toutes les écoles de la commune pour obtenir le budget alloué aux écoles, une réunion a eu lieu entre tous les directeurs d'écoles, Mme le maire, Mme Calvet (services comptables de la mairie) et M. Théon (directeur général des services de la mairie).

En effet, les directeurs demandent depuis toujours à ce que la transmission des dépenses engagées et payées par les services comptables soit communiquée plus précisément et régulièrement afin de pouvoir gérer réellement leur budget.

Cette demande n'avait pas à ce jour trouvé de réponse satisfaisante : les directeurs se plaignaient du peu de lisibilité des documents transmis.

D'autre part, la mairie souhaite changer le fonctionnement du budget en ce qui concerne les écoles : il était jusqu'à présent établi par année civile et sera dès septembre prochain calqué sur l'année scolaire.

Un ajustement de cette transition est nécessaire pour cette année : le budget en cours s'achèverait en juin, le prochain démarrerait dès septembre pour couvrir l'année scolaire 2013/2014.

Un nouveau mode de fonctionnement comptable régit la mairie via le trésor public.

Il empêcherait une communication sous un format Excel plus lisible pour les écoles puisqu'affichant les montants, la nature et les différents domaines de dépenses.

Les enseignants le déplorent : la Mairie s'engage donc à communiquer toutes les factures à chaque école pour chaque opération et propose un projet d'organisation avec des modèles de demande d'engagement par mail pour, soit les achats de matériels, soit les transports : ces modèles et le cadrage réglementant cette nouvelle organisation est portée en annexe.

Il est rappelé :

en maternelle, le budget par enfant est de :

- 35,60 € pour les fournitures scolaires
- 13,50 € pour les sorties (entrées, animations...)
- 10 € pour les cadeaux de Noël
- Transport : 2 sorties par classe (280 € X 2 X 6).

Mme Amoros soulève la question du montant par enfant, plutôt satisfaisant mais allant du simple au double si on le compare au budget de l'école élémentaire.

Pourquoi une telle différence, quand on voit le prix très onéreux des différents matériels utilisés par la maternelle ?

Mme le Maire argumente que c'est ainsi dans toutes les écoles.

Les enseignants pensent que c'est une question à réfléchir.

Mme Amoros précise également le cadre qui régit les intervenants du Conseil d'école. Elle rappelle qu'elle-même assure les fonctions de présidente du CE et qu'à ce titre, l'invitation de M. Théon, DGS de la mairie ou de tout autre interlocuteur dépend de sa responsabilité.

La demande de Mme le Maire de voir M. Théon invité systématiquement ne peut être avalisée que si l'ordre du jour nécessite un éclairage technique que Mme le Maire ne pourrait apporter elle-même ; si tel était le cas il faudrait lui en faire la demande et cet intervenant ne pourrait pas participer au débat mais s'en tenir aux questions qui lui seraient posées.

En effet, ce sont uniquement les élus, Mme le Maire en tout premier lieu et M. Sarrazin, élu chargé des Affaires scolaires qui sont les interlocuteurs des enseignants et des membres élus des Fédérations des parents d'élèves lors des Conseils d'école.

Mme Amoros insiste sur le fait que, du respect de ce cadre institutionnel, dépendent la cohérence et la clarté des débats liés aux questions de l'école : chacun s'exprime de la place qui est de sa responsabilité.

Mme le Maire et M. Sarrazin sont d'accord sur le respect de ces principes.

Mmes Bergeron et Daniès font observer à Mme Le Maire que lors de leur dernière sortie, le bus n'était pas adapté à des enfants de maternelle : places sur strapontins, ceintures qui ne fonctionnaient pas. Mme Le Maire fera part de ces manquements à la compagnie de bus.

### **ACCUEIL PERISCOLAIRE :**

M. Paquignon rend compte du bilan de la réunion mairie/parents du 27/03/13 au sujet de l'APS (la première de ce genre) :

- Défauts de surveillance constatés par les familles.
  - Problème du groupe d'enfants qui arrive par le bus à 8h avant l'heure du début des classes, déjà soulevé aux précédents conseils d'école et qui se retrouve sous la surveillance de Mme Lubat, personnel de cantine, dont ce n'est pas le travail. Il avait été demandé et accordé par Mme le Maire qu'un personnel de l'APS vienne les chercher à la sortie du bus et les prenne en charge. Cela n'a toujours pas été mis en place. Il y a donc un problème de responsabilité à clarifier au plus vite.
- Mme Le Maire assure que le nécessaire sera fait dès le lendemain.

- Le tableau de la fréquentation de l'APS transmis par la mairie révèle que jusqu'à la mi-février il n'y avait que trois encadrants et que malgré les capacités d'accueil (50 enfants avec 1 encadrant pour 10 enfants), il y a donc eu plusieurs enfants qui ont été refusés. Après février, la fréquentation a augmenté : à 40 enfants acceptés, il y a eu encore des refus. Le nombre d'enfants inscrits mais non présents oscille le plus souvent entre 0 et 2. Il s'avère qu'il faudrait une personne supplémentaire durant la première demi-heure où la demande d'encadrement est la plus importante.

Il est évoqué le recours aux Atsem pour remplacer le personnel manquant. Mme Boué objecte que c'est arrivé trop souvent : le travail en classe s'en trouve alors négligé (nettoyage, rangement...) et elle-même a dû y suppléer.

Il faudrait donc trouver une personne supplémentaire.

Mme le Maire indique que la mairie est en recherche de personnel pour ce poste autour de 8 heures par semaine. Les parents font remarquer que la publicité pour ce poste mériterait d'être beaucoup plus étendue.

Les familles voudraient que les modalités de réservations soient uniformisées dans toutes les écoles de la commune, car il y a de grandes disparités de fonctionnement non justifiées. Ce point a déjà été soulevé au précédent conseil d'école. La mairie a indiqué travailler avec la société Carte Plus pour la mise en place de réservations informatisées, avec pour objectif de le rendre opérationnel en septembre 2013.

Les parents demandent à Mme la directrice que M. Lannelongue, élu chargé des affaires périscolaires, puisse être invité au Conseil d'école si nécessaire pour les questions concernant l'APS.

### **SECURITE :**

Le document unique (DU) 2013 a été communiqué à la mairie pour la part à renseigner qui lui revient. Mme Amoros doit l'envoyer aux services académiques mais il ne lui a pas été renvoyé par la mairie.

Jeux dangereux : Certains gestes dangereux ont été observés dans l'école et au domicile. Le rappel des règles autour du respect de son corps et du corps de l'autre a été fait par les

enseignants et la directrice. Nous attirons l'attention des familles pour qu'ils rappellent aussi à la maison que tous les gestes portés à l'encontre des autres peuvent avoir de lourdes conséquences.

**TRAVAUX :**

La directrice s'inquiète de la poursuite des travaux de rénovation de l'école.

Y a-t-il des projets pour cet été, concernant peintures, revêtements ?

Monsieur Sarrazin assure qu'ils sont prévus.

**BILAN KERMESSE :**

Malgré les difficultés liées aux intempéries, la kermesse a pu se dérouler, tant bien que mal en s'adaptant aux conditions qui ont effectivement affecté les bénéfices :

Recette globale : 2295,50 €

Frais engagés : 748,15 € (dont location des jeux , achats restauration et tombola)

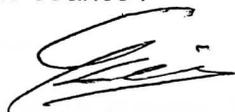
Bénéfices : 1547,35 €

Toute l'équipe enseignante tient à remercier le comité des fêtes pour le prêt de la sono et de matériels, la mairie, tous les commerçants ayant fait des dons pour la tombola ainsi que tous les parents qui se sont engagés dans l'organisation de la fête.

Les secrétaires de séance :

M. Paquignon

Mme Daniès



La Directrice,

V.Amoros

